



## Projet d'établissement Micro-crèche LA CABANE DES PETITS

Ce document a pour objectif d'expliquer les pratiques professionnelles de la micro-crèche en présentant les conditions d'accueil des enfants d'un point de vue pédagogique et sociologique. Il traduit notamment la déclinaison de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant pratiquée dans la micro-crèche.

A ce titre, ce projet d'établissement précise en détail :

- **Le projet social** qui explique comment la micro-crèche s'intègre dans son environnement géographique social, économique et démographique. Il tient notamment compte du quartier et de la typologie des familles concernées et précise les relations avec les organismes extérieurs.

Une présentation de l'équipe indique les compétences professionnelles mobilisées.

Les modalités d'accueil sont précisées en prenant une attention particulière aux dispositions prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Il décrit enfin l'arrivée dans la structure, la relation quotidienne qui s'instaure avec les familles en précisant leur implication à la vie de la micro-crèche.

- **Le projet éducatif** qui décrit les actions de développement et la pédagogie mises en œuvre pour l'accompagnement à l'autonomie, à la sociabilisation, le déroulement des moments de repos, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants. Il précise notamment comment la micro-crèche intègre la psychomotricité dans le quotidien, par des ateliers spécifiques ou encore librement pratiquée par les enfants.

Il décrit les soins portés aux enfants allant de la préparation des repas, l'introduction alimentaire, le temps de change ou encore l'acquisition de la propreté.

## Sommaire

|                                                                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Projet social et développement durable .....                                                                   | 4  |
| 1.1. Présentation de la micro-crèche LA CABANE DES PETITS .....                                                   | 4  |
| 1.1.1. Description de la structure .....                                                                          | 4  |
| 1.1.2. Description du local .....                                                                                 | 4  |
| 1.1.3. Fiche d'identité de la commune d'implantation .....                                                        | 5  |
| 1.1.4. La vie à la micro-crèche.....                                                                              | 5  |
| 1.2. Ecosystème autour de la structure (extrait de l'étude de besoin réalisée en nov.2019) .....                  | 5  |
| 1.2.1. Environnement géographique : Une commune au carrefour des déplacements<br>quotidiens des travailleurs..... | 5  |
| 1.2.2. Environnement économique dynamique et attractif .....                                                      | 6  |
| 1.2.3. Environnement démographique .....                                                                          | 8  |
| 1.3. Les organismes extérieurs .....                                                                              | 9  |
| 1.4. Développement durable.....                                                                                   | 9  |
| 1.4.1. Repas.....                                                                                                 | 9  |
| 1.4.2. Produits d'entretiens .....                                                                                | 9  |
| 1.4.3. Propreté des enfants .....                                                                                 | 10 |
| 1.5. Présentation de l'équipe .....                                                                               | 10 |
| 1.6. Modalités d'accueil .....                                                                                    | 11 |
| 1.6.1. L'accueil en inter-âge .....                                                                               | 11 |
| 1.6.2. Les différents type d'accueil .....                                                                        | 11 |
| 1.6.3. L'accueil pour les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique .....                          | 11 |
| 1.7. Rejoindre la micro-crèche La Cabane Des Petits .....                                                         | 12 |
| 1.7.1. Premier contact avec la crèche.....                                                                        | 12 |
| 1.7.2. L'adaptation.....                                                                                          | 12 |
| 1.7.3. L'accueil au quotidien : .....                                                                             | 13 |
| 1.7.4. Les transmissions .....                                                                                    | 13 |
| 1.8. La place des familles .....                                                                                  | 14 |
| 1.8.1. La dimension co-éducative .....                                                                            | 14 |
| 1.8.2. Dans le quotidien .....                                                                                    | 14 |
| 1.8.3. Les différents événements avec participation des familles .....                                            | 15 |

|        |                                                                      |    |
|--------|----------------------------------------------------------------------|----|
| 2.     | Projet éducatif .....                                                | 15 |
| 2.1.   | L'autonomie de l'enfant .....                                        | 15 |
| 2.2.   | Le doudou.....                                                       | 16 |
| 2.3.   | La sieste .....                                                      | 16 |
| 2.4.   | La sociabilisation.....                                              | 17 |
| 2.5.   | Le jeu libre.....                                                    | 17 |
| 2.6.   | Les ateliers proposés .....                                          | 18 |
| 2.7.   | Communiquer avec l'enfant.....                                       | 18 |
| 2.8.   | L'ouverture sur le monde extérieur .....                             | 19 |
| 2.9.   | La psychomotricité .....                                             | 19 |
| 2.9.1. | La psychomotricité dans le quotidien de La Cabane Des Petits : ..... | 20 |
| 2.9.2. | Lors d'ateliers spécifiques : .....                                  | 21 |
| 2.9.3. | La motricité libre.....                                              | 21 |
| 3.     | Les soins portés à l'enfant.....                                     | 22 |
| 3.1.   | La préparation du repas .....                                        | 22 |
| 3.2.   | L'introduction alimentaire .....                                     | 22 |
| 3.3.   | Un repas à la Cabane Des Petits .....                                | 22 |
| 3.4.   | Le temps de change .....                                             | 24 |
| 3.5.   | Acquisition de la propreté .....                                     | 25 |
|        | ANNEXE : Une Journée à La Cabane Des Petits .....                    | 26 |

## 1. Projet social et développement durable

Notre objectif est de répondre aux besoins de modes de garde à ceux déjà existants sur le territoire concerné. Nous pourrions permettre aux familles d'associer leur vie professionnelle et un mode de garde pensé avec soin pour leur enfant.

La crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun. La structure est ouverte à toutes les familles de la commune et des communes aux alentours (dans la limite des places disponibles), quelque soient leurs revenus et leurs activités.

### 1.1. Présentation de la micro-crèche LA CABANE DES PETITS

#### 1.1.1. Description de la structure

La Cabane des petits est une micro-crèche privée d'une capacité de 12 enfants , avec une possibilité d'accueil en surnombre (jusqu'à 115% de la capacité d'accueil, sans dépasser 100% de la capacité d'accueil hebdomadaire, conformément à l'article 2324-27).

Toutes les familles peuvent faire une demande d'inscription au sein de la micro-crèche sans condition de résidence.

La structure est agréée pour accueillir des enfants âgées de 10 semaines à 6 ans.

L'accueil des enfants se fait entre 8h et 18h30, du lundi au vendredi.

L'accueil peut être régulier, occasionnel ou d'urgence.

#### 1.1.2. Description du local

Le local, d'une superficie de 109m<sup>2</sup>, se situe sur la commune de Montbonnot Saint Martin.

Les pièces présentes dans le local sont les suivantes :

- Un espace de vie : 40m<sup>2</sup>
- 2 dortoirs respectivement de 20 et 9m<sup>2</sup>
- Une pièce pour le change
- Une cuisine et une biberonnerie
- Un espace accueil
- Des toilettes pour le personnel. Pour un accès toilette ERP, il existe sur le palier dans les communs du bâtiment.
- Un vestiaire pour le personnel
- Une buanderie
- Un bureau pour la gérante et la directrice.
- Un jardin clos et arboré d'une superficie de 300m<sup>2</sup>, dont 30m<sup>2</sup> de sol souple et 270m<sup>2</sup> de gazon.

L'aménagement des pièces de la micro-crèche a été conçu pour :

- garantir des conditions d'accueil de qualité :
  - o une structure de 109m<sup>2</sup>, dont 87m<sup>2</sup> dédiés aux enfants (pièce de vie, dortoirs, change,...)
  - o un accès à un jardin extérieur de 300m<sup>2</sup>, dont 30m<sup>2</sup> de sol souple pour jouer en total sécurité

- proposer des espaces identifiables en fonction des activités à réaliser : espace jeu d'imitation, coin bébé sécurisé, jeux en accès libre, espace motricité.
- faciliter les conditions de travail du personnel :
  - limiter les angles morts pour la surveillance
  - limiter la logistique
  - proposer de nombreux espaces de rangements (accessibles pour les enfants ou sous clé)

### 1.1.3. Fiche d'identité de la commune d'implantation

Commune : Montbonnot Saint Martin

Département : Isère

Région : Rhône Alpes

Situation géographique : La commune de Montbonnot se situe à 9 kms de Grenoble

### 1.1.4. La vie à la micro-crèche

Les valeurs professionnelles de la micro-crèche déterminent les objectifs pédagogiques et donnent du sens à la pratique des professionnels au sein de la structure d'accueil.

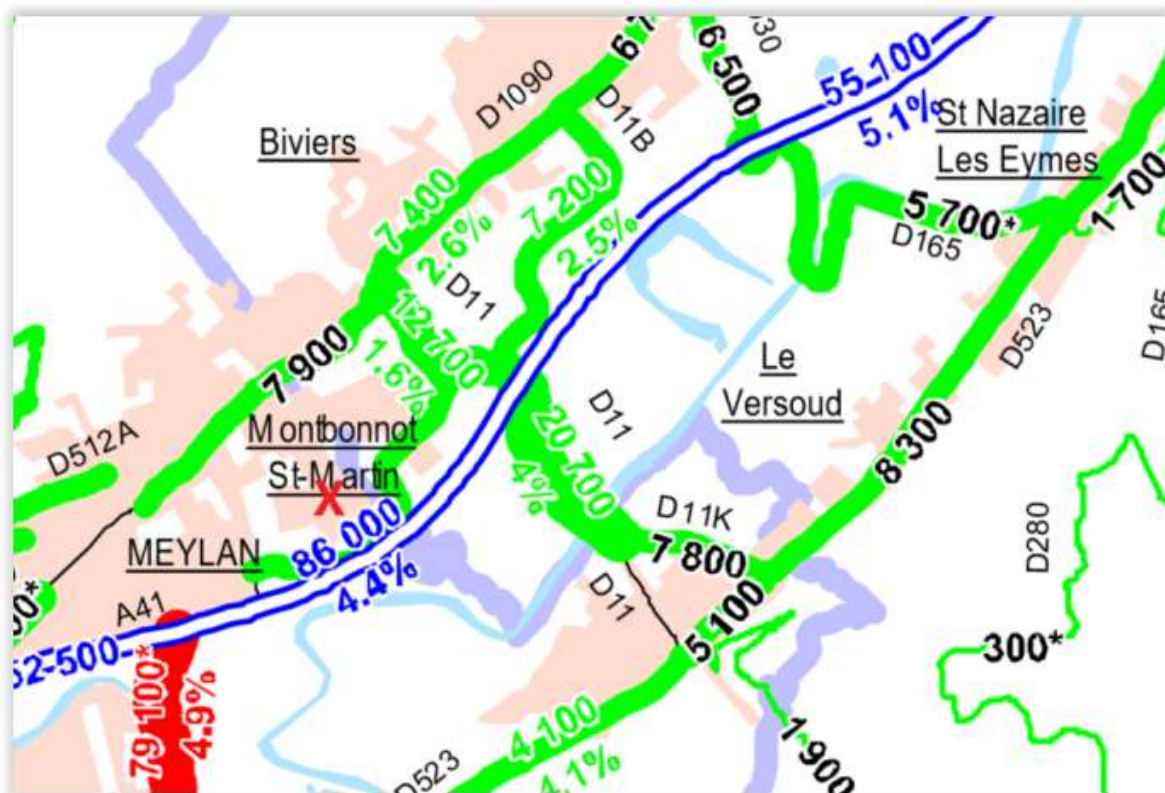
Nous avons retenu deux thèmes principaux pour La Cabane des petits :

- l'autonomie de l'enfant pour son bien-être et son épanouissement,
- la psychomotricité de l'enfant pour être bien dans son corps.

## 1.2. Ecosystème autour de la structure (extrait de l'étude de besoin réalisée en nov.2019)

### 1.2.1. Environnement géographique : Une commune au carrefour des déplacements quotidiens des travailleurs

Chaque jour plus de 85000 véhicules transitent à proximité de la commune de Montbonnot-Saint-Martin. Près de la moitié de ce transit est constitué de personnes travaillant dans l'agglomération grenobloise. Une micro-crèche à proximité est un réel élément facilitant pour les parents (proximité de leur lieu de travail réduisant les temps de trajet pour se rendre dans la structure de garde) et correspond aux nouvelles attentes de ces personnes.



**X** : zone d'implantation de la micro-crèche.

### 1.2.2. Environnement économique dynamique et attractif

La commune possède deux zones d'activités commerciales de proximité. Elles sont implantées respectivement au centre bourg et sur la place Robert Schuman. Cette dernière est un nouveau centre de vie au sud de la commune, proposant de nombreux commerces de services et d'alimentation.

La commune compte également trois zones d'activités :

- La zone d'activités de Pré Millet, zone intercommunale à vocation industrielle et service à la personne.
- La zone artisanale de la Croix verte, destinée à des PME de type artisanal.
- Inovallée, parc technologique de 110 hectares implanté sur les communes de Meylan et de Montbonnot.  
Inovallée fédère au total 380 entreprises innovantes et high-tech dont des grands groupes mondiaux et des services aux entreprises. L'ensemble du Parc génère 12 000 emplois au cœur du bassin grenoblois. Le versant d'Inovallée implanté sur Montbonnot – soit 45 hectares – concerne davantage le secteur d'activité des logiciels et de l'informatique.

Au total, la seule commune de Montbonnot compte environ 580 entreprises qui génèrent quelques 6120 emplois, soit plus que la commune ne compte d'habitants.

En regardant la dynamique des 26 communes les plus proches de Montbonnot, on remarque une dynamique de création d'entreprise, indiquant un territoire en pleine effervescence.

| Communes                   | Nb créations d'entreprises 2018 | Nb entreprises 2018 | % de création sur l'année 2018 |
|----------------------------|---------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| Bernin                     | 35                              | 241                 | 15%                            |
| Biviers                    | 20                              | 148                 | 14%                            |
| La Combe-de-Lancey         | 6                               | 35                  | 17%                            |
| Corenc                     | 53                              | 295                 | 18%                            |
| Crolles                    | 91                              | 643                 | 14%                            |
| Domène                     | 56                              | 475                 | 12%                            |
| Frogès                     | 36                              | 196                 | 18%                            |
| Gières                     | 69                              | 471                 | 15%                            |
| Laval                      | 8                               | 58                  | 14%                            |
| Lumbin                     | 16                              | 122                 | 13%                            |
| Meylan                     | 228                             | 1761                | 13%                            |
| Montbonnot-Saint-Martin    | 67                              | 581                 | 12%                            |
| Murianette                 | 9                               | 38                  | 24%                            |
| Revel                      | 16                              | 89                  | 18%                            |
| Sainte-Agnès               | 8                               | 38                  | 21%                            |
| Plateau-des-Petites-Roches | 24                              | 149                 | 16%                            |
| Saint-Ismier               | 83                              | 524                 | 16%                            |
| Saint-Jean-le-Vieux        | 1                               | 22                  | 5%                             |
| Saint-Martin-d'Hères       | 403                             | 1850                | 22%                            |
| Saint-Mury-Monteymond      | 3                               | 9                   | 33%                            |
| Saint-Nazaire-les-Eymes    | 29                              | 184                 | 16%                            |
| Le Sappey-en-Chartreuse    | 19                              | 120                 | 16%                            |
| La Tronche                 | 79                              | 523                 | 15%                            |
| Venon                      | 10                              | 26                  | 38%                            |
| Le Versoud                 | 31                              | 273                 | 11%                            |
| Villard-Bonnot             | 56                              | 441                 | 13%                            |
| TOTAL                      | 1456                            | 9312                | 17%                            |

Dynamique d'emploi sur la commune :

La commune de Montbonnot Saint Martin est également un vrai pôle d'attractivité pour l'emploi de personnes extérieures à la commune, avec plus de 6000 emplois. L'indicateur de concentration d'emploi montre la réelle attractivité de la commune.

#### EMP T5 - Emploi et activité

|                                               | 2016  | 2011  |
|-----------------------------------------------|-------|-------|
| Nombre d'emplois dans la zone                 | 6 119 | 6 280 |
| Actifs ayant un emploi résidant dans la zone  | 2 307 | 2 188 |
| Indicateur de concentration d'emploi          | 265,2 | 287,1 |
| Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en % | 59,0  | 58,8  |

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.  
Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

Si le nombre d'emplois est stable sur la période 2011 / 2016, on note que les habitants de la commune représentent une part grandissante ce qui montre une réelle implantation, dans la durée.

Parmi les salariés venant de l'extérieur de la commune, on note qu'ils représentent un ratio de cadre supérieur et de profession intermédiaire encore plus important (77%).

**EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2016**

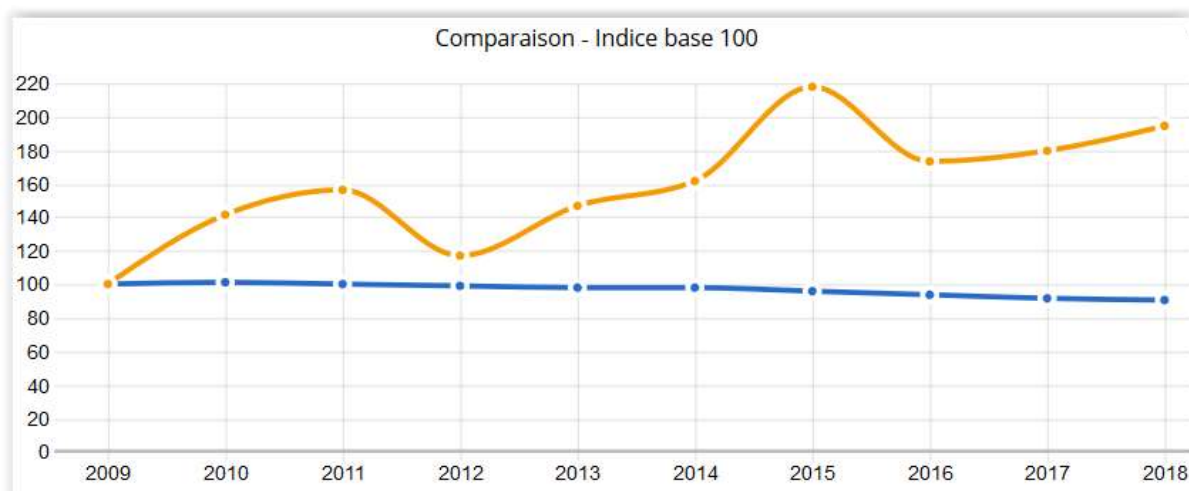
|                                                   | Nombre       | %            |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>6 083</b> | <b>100,0</b> |
| Agriculteurs exploitants                          | 2            | 0,0          |
| Artisans, commerçants, chefs entreprise           | 167          | 2,8          |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 3 351        | 55,1         |
| Professions intermédiaires                        | 1 357        | 22,3         |
| Employés                                          | 809          | 13,3         |
| Ouvriers                                          | 396          | 6,5          |

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2019.

### 1.2.3. Environnement démographique

La commune de Montbonnot comptait environ 207 enfants de moins de 3 ans en 2015 (Sources INSEE 2015).

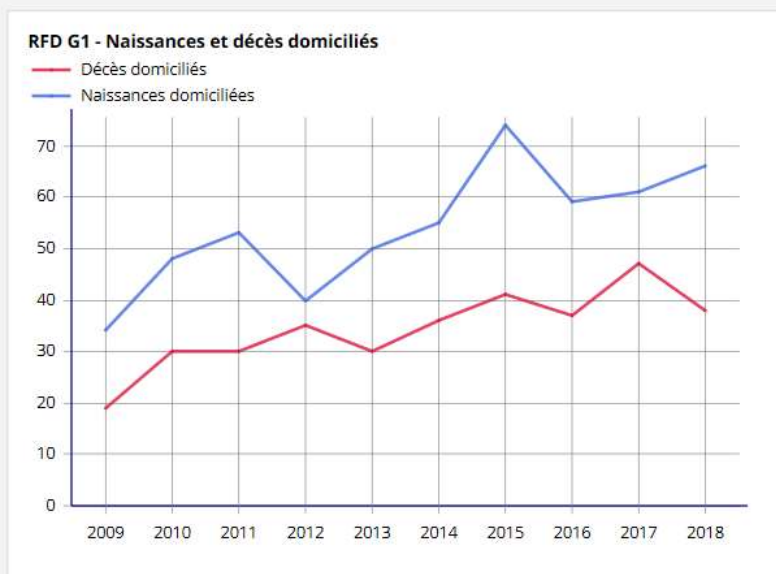
Cette commune ne suit pas la décroissance de la natalité constatée au niveau national :



Le nombre de naissances est supérieur à 60 depuis les 4 dernières années et au regard de l'expansion de la population, cette dynamique devrait s'accélérer.

L'augmentation des décès traduit un nombre de retraités important sur la commune. La courbe démographique montre que la population vieillissante sera remplacée, à terme, par de jeunes familles, ce qui renforcera le besoin de développer des modes de garde.

## RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2019.

Au regard de l'activité présente autour du local, le positionnement d'une micro-crèche à proximité immédiate d'un grand nombre d'emplois répondra parfaitement à aux besoins de la population locale.

### 1.3. Les organismes extérieurs

La micro-crèche fait appel à un traiteur pour la préparation et la livraison des repas. Elle dispose de fournisseurs référencés pour l'achat de couches, de produits d'entretien et de mobilier.

La micro-crèche prend contact avec la bibliothèque municipale, afin d'organiser des sorties et veille à entretenir des relations professionnelles de proximité avec le Service Petite Enfance de la Ville de Montbonnot. Ceci permet un bon partage des besoins locaux.

### 1.4. Développement durable

Le fonctionnement de la micro-crèche s'inscrit dans une démarche de développement durable sur les leviers dont elle dispose.

#### 1.4.1. Repas

Nous faisons appel à un traiteur qui s'alimente localement (autant que possible) en matières premières. Ceci permet de limiter l'impact environnementale de la structure en limitant le transit des aliments. Nous faisons appel au même traiteur sur nos différentes structures, limitant ainsi les déplacements pour les livraisons.

#### 1.4.2. Produits d'entretiens

Nous utilisons des produits d'entretien respectueux de l'environnement (faible toxicité, produits en plastique recyclable). Nous contrôlons les quantités utilisées pour éviter un gâchis inutile. Enfin, en partenariat avec notre formatrice HACCP, nous avons adapté nos pratiques à des produits plus respectueux de l'environnement qui assurent les même fonctions (exemple : utilisation de vinaigre pour nettoyer les surfaces en contact avec les denrées alimentaires).

### 1.4.3. Propreté des enfants

Le plus fort impact d'une micro-crèche sur les déchets est très certainement l'usage des couches. A ce titre, nous utilisons une marque française qui propose des couches écologiques. Ceci afin de réduire notre impact environnemental.

## 1.5. Présentation de l'équipe

**La gérante** est en charge de la gestion de la structure au sens large et travaille en étroite collaboration avec le référent technique pour veiller au bon fonctionnement de la micro-crèche et s'assurer que les objectifs du projet pédagogique et du projet éducatif sont bien mis en place.

L'équipe est composée de 3 professionnels diplômés de la petite enfance (à 35h chacune), d'une salariée « volante » (11H/semaine) et d'une directrice Éducatrice de jeunes enfants (11H/semaine).

**La directrice /référente technique** est diplômée comme Educateur de jeunes enfants. Elle est chargée du suivi technique de la micro-crèche. A ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement de la structure. Elle s'assure que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant. Elle assure l'encadrement et l'animation de l'équipe. Elle propose des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Elle régule le travail hebdomadaire et s'assure des tâches réalisées.

**L'équipe éducative** est composée de trois professionnels de la petite enfance et d'une salariée « volante ». Cette équipe accueille les enfants et leurs parents dans le respect du projet social et éducatif défini.

Les professionnels proposent un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications. La richesse d'une équipe est due à sa pluridisciplinarité. L'approche de l'enfant est spécifique selon la formation de chacun. Il semble alors utile de décloisonner les tâches de chacun afin que l'équipe soit complémentaire et d'affiner le regard porté sur l'enfant.

Les tâches d'entretien sont effectuées par les professionnels à tour de rôle, selon un planning précis et par une société de nettoyage au quotidien. L'entretien des locaux s'effectue selon les conditions d'hygiène définies par les normes HACCP.

Les repas sont livrés par un traiteur en liaison froide. Ce dernier compose les repas dans le respect des règles de diététique infantile et d'hygiène alimentaire définies par la norme HACCP. Ces repas sont réchauffés par nos soins, selon les règles en vigueur HACCP.

Pour des raisons de sécurité, le planning du personnel et l'organisation du fonctionnement de la micro-crèche sont faits de telle sorte que les normes d'encadrement soient en permanence respectées (soit 1 professionnel pour 3 enfants et 2 professionnels à partir du 4ème enfant)

Une réunion d'équipe de 1h30 par mois, en dehors du temps d'accueil des enfants, est prévue. Cette réunion d'équipe permet d'échanger sur les pratiques éducatives, sur l'organisation du service, de transmettre des informations générales, de travailler sur des projets et d'échanger sur la vie de la structure.

Un médecin référent est rattaché à la structure. Il a pour rôle la validation des protocoles de santé et la mise en place des PAI (projet d'accueil individualisé). Une réunion est organisée une fois par an avec l'équipe et le médecin référent afin de faire un point sur les nouvelles dispositions concernant les jeunes enfants.

Une psychanalyste intervient auprès de l'équipe éducative pour une analyse de la pratique professionnelle à raison d'1h30 tous les 3 mois.

## 1.6. Modalités d'accueil

### 1.6.1. L'accueil en inter-âge

Les enfants évoluent en inter-âge dans le lieu de vie. Chacun participe aux activités en fonction de son évolution psychique et moteur, de son besoin et de son envie. La pièce de vie offre divers espaces comme l'espace bébés, l'espace garage, dînette, poupées, lecture, psychomotricité...

L'accueil en inter-âge permet la stimulation des tous petits avec le groupe des plus grands sans en oublier les besoins de chacun. L'apprentissage de la vie en collectivité, le respect des uns et des autres font partie de la vie de tous les jours à la crèche.

Chaque professionnel connaît tous les enfants et participe à leur éveil et à leur bien être dans la crèche.

Toutefois, les besoins des enfants n'étant pas les mêmes en fonction de leur âge, des ateliers leur sont proposés en séparant le groupe. Le fait de faire des petits groupes permet un échange plus individualisé pendant ces moments d'atelier.

L'inter-âge n'empêchera pas l'équipe de respecter le rythme de chaque enfant que ce soit pour le sommeil (la présence de 2 dortoirs facilitera les différents rythmes), les repas ou l'éveil. Chaque professionnel restera toujours attentif aux besoins de chaque enfant, en respectant son individualité.

### 1.6.2. Les différents type d'accueil

La structure assure un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence du lundi au vendredi de 8h à 18h30, sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille. L'accueil des enfants se fera les journées ou les ½ journées sur les horaires suivants :

MATIN : 8H-12H45 (repas inclus)

ou APRES-MIDI : 13H-18H30,

ou JOURNEE : 8H-18H30

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accès à la micro-crèche.

L'accueil occasionnel se définit par une fréquentation irrégulière et sur inscription en fonction des places disponibles. Les parents devront anticiper la réservation jusqu'à 15 jours à l'avance. Cet accueil ne donne pas droit à une priorité d'accès à la micro-crèche.

Un accueil d'urgence pourra être envisagé sous conditions particulières (ex : mode de garde habituel indisponible).

### 1.6.3. L'accueil pour les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions d'âge dès lors que leur état de santé permet au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants et qu'il n'y ait pas à pratiquer de soins particuliers. Un protocole d'accueil personnalisé pourra être mis en place, en accord avec la famille, l'Educatrice de Jeunes Enfants et le médecin référent.

## 1.7. Rejoindre la micro-crèche La Cabane des petits

### 1.7.1. Premier contact avec la crèche

Pour faire une demande d'inscription au sein de La Cabane des petits, les parents peuvent remplir une fiche de pré-inscription sur internet ou prendre contact par téléphone ou par mail. La directrice leur transmet les possibilités d'accueil.

Une fois cette question réglée, le rendez-vous est pris pour visiter la structure.

Un contrat d'accueil est établi et signé. Il définit les modalités d'accueil de l'enfant. Ce rendez-vous permet aux familles de poser toutes les questions, de rencontrer l'équipe et de visualiser le lieu où leur enfant va être accueilli.

Il permet souvent de fixer les dates de l'adaptation.

### 1.7.2. L'adaptation

L'attention que porte le professionnel à l'enfant pendant la période d'adaptation n'est pas la même que celle que l'on porte à un enfant accueilli depuis longtemps. En effet, les attentes ne peuvent être les mêmes. L'adulte crée une relation de confiance avec l'enfant, lui apporte de quoi être en sécurité affective au sein de la structure. Cela demande une patience accrue, ainsi qu'une grande empathie.

Il est important de respecter la tristesse que génère la séparation d'avec le parent.

Au sein de La Cabane des petits, l'adaptation se déroule sur une semaine.

- Le premier jour, l'enfant reste une heure avec son (ses) parent(s). Ce moment est dédié à un échange entre les parents et le professionnel afin de transmettre les habitudes de l'enfant, de faire connaissance avec l'enfant et la famille.
- Le deuxième jour, 45 minutes avec le parent, puis 30 minutes seul.
- Le troisième jour, 30 minutes avec le parent, 1H seul.
- Le quatrième jour une matinée avec repas, soit 9H-12H30.
- Le dernier jour, l'enfant effectue une petite journée, soit 9H-16H.

Ce rythme est progressif et invite le parent à rester dans les débuts au sein de la structure. Cela permet qu'il se sente accueilli, invité à rester et qu'il prenne confiance petit à petit.

L'enfant lui, découvre un nouveau lieu et de nouvelles personnes en compagnie de son parent. Il se sent ainsi en sécurité et est plus à l'aise pour faire connaissance.

Pour remplir la feuille d'adaptation, il est recommandé de choisir un endroit calme, isolé, où l'enfant puisse être installé au calme, sur un tapis. Ensuite le parent est invité à rester jouer avec son enfant au sein du lieu de vie. Le professionnel lui apporte une attention particulière pendant ce moment.

Le temps de l'adaptation est modulable en fonction des contraintes de la famille. Il est possible d'allonger la période d'adaptation selon les besoins de l'enfant et des parents.

L'adaptation reste une période obligatoire sans laquelle l'enfant ne se sentira pas en sécurité au sein du lieu d'accueil. C'est une période essentielle qui garantira un accueil de qualité tout au long de l'année.

Il est important de préparer l'arrivée de l'enfant avant son premier accueil.

L'équipe met à la disposition des familles : un casier à l'entrée, un casier dans la salle de change, un porte doudou, un lit, une photo de famille (facultative).

Les parents doivent fournir : le lait maternisé ou le lait maternel, les biberons, le trousseau, doudou, tétine et les produits spécifiques d'hygiène (sérum physiologique, crème de change, liniment, coton).

### 1.7.3. L'accueil au quotidien :

Il s'échelonne entre 8h et 9h30 environ le matin et entre 16h30 et 18h30 le soir dans la pièce de vie commune.

Dans le lieu de vie, un professionnel accueille l'enfant et son parent de manière conviviale. Il se met à la hauteur de l'enfant pour lui dire bonjour.

Des jeux sont mis à disposition des enfants avant leur arrivée, au sol et sur des tables. Cela va permettre à l'enfant de se séparer en douceur de son parent.

Si la transition est difficile, le professionnel peut proposer au parent de rester partager un moment de jeu avec son enfant.

L'accueil du matin est très important et doit être sécurisant car il est déterminant pour le reste de la journée de l'enfant. Si la transition est difficile, le professionnel peut proposer au parent de rester partager un moment de jeu avec son enfant. L'enfant peut garder doudou et tétine, ainsi il se sent rassuré. Il est important que l'enfant et le parent se dise au revoir verbalement et visuellement dans l'objectif où chacun est acteur (à sa manière) de la séparation. Cela aidera l'enfant à prendre confiance au fil du temps et à comprendre ce qui se passe et de comprendre que ses parents vont revenir.

Si la séparation est difficile, les professionnels jouent un rôle important en prenant en compte les émotions des enfants (et des parents) en mettant des mots sur ses difficultés.

L'enfant n'est pas autorisé à apporter des jeux de chez lui, pour éviter tout conflit au sein du groupe. De la même manière, l'équipe de La Cabane des petits souhaite que l'enfant ait petit-déjeuner chez lui afin que ce repas ne s'effectue pas à la micro-crèche.

Pour l'accueil du soir, chaque professionnel doit veiller à qui se présente. Si la personne autorisée est inconnue par l'équipe, elle devra présenter sa carte d'identité, sous condition de l'autorisation écrite préalable des parents. Il est important de demander aux parents quelle personne viendra chercher l'enfant le soir pour pouvoir préparer l'enfant et tenir informée l'équipe de l'après-midi.

### 1.7.4. Les transmissions

Une attention toute particulière est accordée aux informations transmises par les parents afin d'assurer une continuité éducative entre la maison et la micro-crèche et inversement. L'équipe est à l'écoute des parents et de l'enfant dans le but de respecter au maximum les rythmes de l'enfant, ses habitudes et les rituels mis en place à la maison.

Il est important que les parents se sentent en confiance et n'hésitent pas à donner aux équipes un maximum d'informations pouvant aider à une très bonne prise en charge de leur enfant.

Les parents sont invités à rentrer dans la structure afin de faciliter le dialogue avec les professionnels.

Les transmissions retracent de manière précise le repas, le sommeil et le transit de l'enfant mais pas uniquement. Il est important de valoriser les moments partagés, les progrès et acquisitions que l'enfant a pu faire.

Pour être capable de relater cela, une observation approfondie doit être faite au quotidien. L'objectif est de créer une relation de confiance entre les parents et les professionnels, de pouvoir les orienter sur des questions éducatives s'ils en ressentent le besoin. L'équipe reste vigilante à ne pas insister sur les points qui inquiètent particulièrement certains parents pour éviter que des blocages ne se créent chez l'enfant.

## 1.8. La place des familles

### 1.8.1. La dimension co-éducative

La place des familles a beaucoup été réfléchi, avec la volonté d'établir une relation co-éducative. Cela signifie éduquer ensemble et cela avant tout dans l'intérêt de l'enfant.

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant, mais aussi ceux qui le connaissent le mieux. Les professionnels ont donc tout intérêt à échanger avec les familles pour pouvoir mieux appréhender l'enfant et ses besoins spécifiques.

L'équipe est donc à l'écoute des demandes des parents et tente de mettre en application du mieux possible les suggestions des parents. Cela doit cependant toujours avoir pour objectif le bien-être de l'enfant, respecter sa sécurité physique et affective, son intégrité et respecter les conditions de l'accueil collectif.

Nous sommes persuadés que ces dispositions co-éducatives prennent tout leur sens dans une micro-crèche, avec un accueil à taille humaine et une possibilité accrue de bien connaître les enfants et leurs familles.

La co-éducation implique également de reconnaître la place éducative de l'équipe dans le développement de l'enfant, avec notamment l'apprentissage des premières règles de vie sociale, mais aussi l'accompagnement dans diverses acquisitions.

L'équipe a également un rôle d'information et de prévention auprès des familles dans certains domaines (sanitaires, éducatifs, développementaux,...).

Les parents peuvent parfois avoir besoin d'aiguillage, d'accompagnement dans leur rôle éducatif. Les professionnels de La Cabane des petits peuvent alors faire part de leurs observations et constats, échanger sur ce qui est mis en place à la micro-crèche pour que cela puisse être répété à la maison. Cela peut également permettre de réfléchir ensemble et de trouver l'accompagnement le plus adapté pour l'enfant (lors de l'acquisition de la propreté, le développement du langage, ... par exemple).

### 1.8.2. Dans le quotidien

Au sein de la crèche, la volonté est avant tout de préserver la sécurité affective de l'enfant et son estime de lui.

Plus l'enfant se sent pleinement accueilli (lui, sa famille, ses valeurs, habitudes et coutumes), plus il a la possibilité de s'épanouir au sein de la micro-crèche.

Lors des transmissions, si l'enfant observe de bonnes relations entre ses parents et les professionnels, il sera d'autant plus serein et se sentira en sécurité tout au long de la journée.

Deuxièmement, si les parents font confiance et apportent du crédit à ce qui est mis en place dans la micro-crèche, l'enfant identifie plus facilement le rôle éducatif de l'équipe, facilitant ainsi les moments de séparation du matin.

Pour finir, penser quotidiennement la place des familles, permettre à l'enfant d'en parler, d'évoquer son vécu lui permet comme à ses parents de se sentir respecté.

Le parent n'a alors pas l'impression d'être remplacé par l'équipe, et ne craint pas de rivalité possible entre sa relation avec son enfant et celle qu'entretient l'équipe.

La place de chacun est clairement délimitée.

Certains projets sont mis en place pour favoriser la place des parents au sein de la micro-crèche :

- les photos des familles,
- Les goûters parents/enfants,
- Les transmissions réalisées au sein du lieu de vie invitant les parents à rester le temps nécessaire.

### 1.8.3. Les différents événements avec participation des familles

Plusieurs événements sont programmés tout au long de l'année et permettent la participation des parents.

Une réunion de rentrée a lieu avec les familles et les professionnels pour présenter le fonctionnement de la micro-crèche sur le plan du règlement intérieur et sur le plan pédagogique. Des réunions à thèmes peuvent également être organisées afin de provoquer des échanges entre les parents et les professionnels sur un thème bien précis.

Des fêtes sont organisées à certaines occasions comme Noël, ou la fin d'année scolaire, juste avant les vacances d'août. Les familles sont invitées, elles peuvent participer en proposant des ateliers ou en tenant un stand, en apportant des spécialités maison, etc.

Plusieurs sorties culturelles sont proposées tout au long de l'année. L'équipe sollicite les parents des enfants concernés pour nous accompagner.

Des ateliers parents/enfants peuvent être organisés à l'initiative de l'équipe ou des parents.

L'objectif est de multiplier ces occasions, pour que le parent puisse voir évoluer son enfant dans un autre contexte que celui qu'il connaît. Cela permet aux équipes de tisser de meilleures relations avec les familles et la rencontre entre les parents. La micro-crèche est de ce fait un vecteur de sociabilisation tant pour les enfants que pour leurs parents.

## 2. Projet éducatif

### 2.1. L'autonomie

L'autonomie n'est pas à confondre avec l'indépendance.

« L'autonomie se définit comme la construction personnelle de « son » monde ».

L'autonomie, ce serait la liberté mais dans un cadre accepté. Être autonome, c'est se connaître soit même, c'est s'affirmer, agir, créer et être bien dans sa peau.

Au premier âge, cette autonomie peut correspondre à la capacité de l'enfant à vivre des expériences de détente au cours desquelles il apprend à recevoir de l'autre et à lui exprimer ce qu'il désire. Plus tard c'est la capacité à découvrir la relation avec l'autre, pour ordonner son univers et inclure les autres.

L'autonomie recouvre différents champs :

- l'autonomie psychique qui correspond à la prise de conscience par l'enfant de ses possibilités physiques et l'apprentissage des gestes quotidiens.
- l'autonomie affective et relationnelle qui correspond au fait de pouvoir se détacher petit à petit de l'adulte.

- l'autonomie intellectuelle où il s'agit d'amener l'enfant à pouvoir penser par lui-même.

L'autonomie chez le très jeune enfant passe en premier lieu par favoriser la motricité libre. En permettant à l'enfant de se mouvoir selon ses capacités motrices et selon son rythme de développement en installant des jeux à portée de main selon la pédagogie d'Emmy Pickler. Ainsi l'enfant découvre par lui-même et effectue ses propres expériences. Il importe de présenter des objets sur le sol, sur un tapis, de proposer des éléments de psychomotricité pour favoriser la découverte sensorimotrice, mais aussi de minimiser l'assise dans les transats afin que le bébé puisse se muscler et se mouvoir librement.

## 2.2. Le doudou

Certaines familles font le choix d'apporter un doudou (et/ou une tétine) à la crèche. Il est possible de les laisser sur place ou de les apporter tous les jours.

Le doudou est très important pour l'enfant. C'est un objet transitionnel. Il fait la transition entre la maison et la crèche. L'enfant s'attache réellement à cet objet aux alentours de ses 6 mois, lorsqu'il commence à prendre conscience de son corps et de l'enjeu de la séparation avec ses parents. Il sécurise et rassure l'enfant et peut l'aider à gérer ses émotions (conflits, douleur, tristesse,...).

Le doudou peut faciliter la période d'adaptation. Si l'enfant n'en a pas encore choisi au moment de l'adaptation, le professionnel peut conseiller au parent d'apporter un vêtement (t-shirt, foulard) ou un objet qui pourra lui servir de repère.

Le doudou est à disposition de l'enfant toute la journée.

Un porte doudou est accroché au mur dans le lieu de vie pour qu'il puisse être autonome pour le poser et le récupérer lui-même.

Lorsque l'enfant commence à parler, un travail autour de la tétine est mis en place.

Les professionnels demandent à l'enfant de la retirer pour être compris, et à ne la prendre qu'en cas de besoin : chagrin, sommeil, etc.

## 2.3. La sieste

Le sommeil a une place primordiale dans la crèche et est une priorité pour l'équipe. Une sieste est proposée à l'enfant dès que cela semble nécessaire. Pour cela, les professionnels observent de manière précise les signes de fatigue de l'enfant. En effet, la composition mixte du groupe d'enfants ne permet pas un même rythme de sommeil pour tous.

De plus, cela implique un niveau d'autonomie très varié au sein du groupe. Pour les plus petits n'ayant pas encore acquis la marche, le lit à barreaux est proposé. Les enfants sont couchés dans des turbulettes avec doudou et tétine s'ils en ont.

En grandissant, les marcheurs peuvent dormir dans des lits bas. Ils sont accompagnés dans l'endormissement par un professionnel qui reste à leurs côtés jusqu'à ce qu'ils soient tous endormis. Généralement les plus grands vont se coucher en même temps à l'heure de la sieste.

Les lits bas, sans barreaux, permettent d'accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie. En effet, ils peuvent ainsi se coucher seuls, et se lever seuls. Ils se rendent au dortoir après avoir été préparés pour la sieste, accompagnés de leur doudou et tétine.

Le réveil échelonné respecte le rythme de chaque enfant.

Il n'y a pas de nombre de sieste maximum à proposer à l'enfant, qui peut être couché autant de fois que nécessaire tout au long de la journée.

Chaque tout-petit a des besoins spécifiques en termes d'endormissement. L'équipe veille à répondre à ces besoins pour rassurer au mieux l'enfant et lui permettre un sommeil de qualité.

Les heures de sieste de l'enfant sont répertoriées dans le classeur de transmission et une surveillance tous les ¼ heures des dortoirs est effectuée.

## 2.4. La sociabilisation

La crèche permettra à l'enfant au fil du temps d'entamer un processus de sociabilisation. Petit à petit l'enfant va intégrer les règles de la collectivité à travers les professionnels et leurs interventions verbales dans le jeu et dans la vie quotidienne. L'adulte va garantir à l'enfant sa sécurité affective et physique au sein du groupe, il va favoriser les interactions et la relation à l'autre au fil de la journée au travers la mise en place de jeux et activités ou dans les jeux libres qui vont permettre une ouverture de l'enfant sur l'autre.

## 2.5. Le jeu libre

L'enfant consacre au jeu libre une grande partie de sa journée. Avant 3 ans, c'est cette activité que l'adulte doit favoriser, encourager, soutenir, aménager, accompagner en priorité. Ces moments de jeu dans lesquels l'enfant est libre de choisir son activité, et d'en inventer le cadre, l'histoire, fait travailler son imaginaire, sa créativité.

Le jeu symbolique permet à l'enfant de rejouer des scènes quotidiennes observées, et de les intégrer. C'est ainsi que petit à petit il intègre les règles du monde dans lequel il vit.

Le jeu libre peut également servir d'exutoire à des situations vécues comme frustrantes ou angoissantes.

Dans ces moments de jeu libre, le professionnel est présent par le regard. Il respecte les choix de l'enfant, et l'accompagne si celui-ci le lui demande. C'est une très bonne occasion d'observer l'enfant, ses nouvelles compétences, ses nouveaux centres d'intérêts. Cela permet d'adapter par la suite le matériel pédagogique aux besoins des enfants.

Le jeu libre n'est donc pas un temps où l'adulte peut être distrait, s'occuper à autre chose qu'être auprès des enfants. Sans le regard du professionnel, le jeu dégénère, se désorganise, n'est plus constructif pour l'enfant. L'adulte, en cas de difficulté « psychoaffective ou physique », adopte alors une position contenant et encourage l'enfant à exprimer ses émotions en l'accompagnant dans sa verbalisation.

L'aménagement de l'espace permet de créer les conditions d'un jeu libre de qualité pour les enfants. Il doit être pensé pour cela. Des coins symboliques et d'imitation (coin cuisine, voiture, poupée, déguisement...) doivent apparaître visuellement.

Du matériel diversifié doit être proposé, mis à disposition, afin que l'enfant puisse créer son monde, « un espace intermédiaire » selon Winnicott au cours de sa journée.

Le jeu libre favorise le développement cognitif de l'enfant. Chaque enfant est unique, il a des attentes, des dons, des difficultés et des désirs bien particuliers. Le jeu libre permet que chacun puisse grandir et apprendre selon son rythme. Il permet que chacun se sente respecté, perçu, accueilli avec ses particularités et en même temps stimulé.

De plus le jeu libre favorise le langage, la relation entre les enfants et entre les enfants et l'adulte, le vivre ensemble, le développement émotionnel (pendant le jeu l'enfant vit ses émotions).

Le jeu libre favorise l'esprit d'initiative indispensable pour la vie future d'adulte autonome.

A la fin de l'utilisation, l'adulte accompagne l'enfant et lui apprend à ranger.

## 2.6. Les ateliers proposés

Les différents ateliers proposés aux enfants ont pour but de favoriser leur créativité, la découverte et les explorations. C'est en permettant aux enfants de découvrir en touchant, en sentant, en manipulant les jeux ou les matières qu'ils vont avancer dans leur compréhension du monde qui les entoure.

Ce qui est important c'est la façon dont l'enfant découvre et non le résultat produit. Le professionnel laisse l'enfant faire ses choix de composition. C'est pourquoi la production « d'un joli rendu » ne rentre pas dans l'objectif de la créativité et l'autonomie de l'enfant.

L'activité encadrée n'est pas systématiquement proposée chaque jour. Elle dépend de l'ambiance du groupe d'enfants. Chaque professionnel est vigilant aux besoins des enfants en cherchant des compromis entre les besoins de jeu libre et les activités encadrées. Les enfants ont la possibilité de ne pas participer aux ateliers.

L'atelier est choisi, essentiellement en fonction de l'âge de l'enfant, ils évoluent au fil de l'année, à mesure que les enfants grandissent.

Une activité encadrée, contrairement au jeu libre, est définie par des règles expliquées par l'adulte encadrant et a une finalité, un objectif. L'activité encadrée est limitée dans le temps.

C'est avant tout l'intérêt de la découverte, le développement des 5 sens, les débuts de l'expression de la créativité de l'enfant qui importent.

L'atelier est un moment de plaisir partagé entre l'adulte et l'enfant

L'enfant a le droit de se poser dans un coin ! Ne rien faire est une activité intense ! Cela laisse le temps à l'enfant de rêver, d'imaginer et de créer dans son espace intermédiaire. Savoir s'ennuyer pour avoir confiance en soi, être bien dans sa peau de futur adulte.

Etre sur un tapis avec un doudou, sur les genoux de l'adulte, c'est prendre le temps de se remplir en observant les autres enfants jouer. Cette activité permet à l'enfant d'apprendre, d'imiter, de s'ouvrir en ressentant les émotions des autres et ensuite de refaire comme les autres. De plus le rythme de la collectivité est peut être différent du rythme individuel d'où l'importance de laisser la liberté de ne rien faire.

## 2.7. Communiquer avec l'enfant

Ce qui est essentiel dans la communication avec l'enfant, c'est tout d'abord de se mettre à sa hauteur pour lui parler. Utiliser des phrases courtes, claires, concises, avec un vocabulaire que l'enfant connaît bien et un ton calme. Penser à individualiser le discours en nommant l'enfant par son prénom. Les jeunes enfants n'ont pas encore acquis la notion de groupe et ne peuvent se reconnaître lorsque l'on dit "vous" ou "nous". De la même manière, il est important d'appeler l'enfant par son prénom et non par des surnoms, pour qu'il se reconnaisse.

Plus la phrase est compliquée, moins l'enfant est à même de la comprendre dans sa globalité et d'appliquer ce que l'adulte lui demande.

Il est par ailleurs inutile de crier sur l'enfant. En effet, face à un adulte en colère il n'est plus à même de comprendre ce qui lui est dit. Il se focalise sur l'attitude de l'adulte, qui l'impressionne, et plus sur le message qu'il essaie de lui transmettre.

Il est donc très important de garder son calme face à l'enfant, ou de passer le relais si l'on ne s'en sent pas capable.

Lorsque l'enfant transgresse une règle, il n'est pas nécessaire que tous les professionnels le reprennent pour une même raison. Si l'enfant a été repris une fois avec un adulte, il n'est pas nécessaire que les autres professionnels présents interviennent.

Le professionnel veille à verbaliser ses actions, à anticiper le déroulement de la journée de l'enfant, pour qu'il puisse s'y préparer et en être acteur.

Prévenir l'enfant à chaque fois que l'adulte va intervenir en sa direction (moucher, débarbouiller, changer, déplacer, ...) lui permet de ne pas vivre l'acte de manière désagréable. Il n'est ainsi pas surpris et peut aider l'adulte dans la mesure de ses capacités.

A chaque nouvelle acquisition de l'enfant, il est très important de l'encourager, le féliciter. Les paroles valorisantes ont un effet bénéfique, qui permet à l'enfant d'avoir une bonne estime de lui-même, de s'épanouir et d'être bien dans sa peau.

Parler à l'enfant, c'est l'accompagner vers sa sociabilisation, c'est l'éduquer en lui transmettant un message. C'est également lui apprendre les limites de ce que l'on peut faire ou ne pas faire en collectivité.

Dès 15 mois, l'enfant teste ses limites, a besoin qu'on lui répète régulièrement ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Les règles doivent donc être discutées au préalable en équipe, pour que l'enfant reçoive une réponse cohérente de la part de l'adulte à chaque fois qu'il transgresse un interdit.

Le professionnel donne une réponse éducative à l'enfant, en lui expliquant pourquoi cela lui est interdit.

Mais parler à l'enfant, c'est également lui transmettre un message sur ce qu'il est, et ce qu'il va pouvoir devenir.

C'est à ce sujet qu'il faut être maître de ses mots et avoir conscience du poids de ceux-ci sur la construction de l'enfant.

En tant que professionnel de la petite enfance, il est très important de ne pas mettre d'étiquette sur un enfant, qu'elle nous semble favorable ou défavorable.

En effet, le tout petit avant 3 ans construit son identité. Les différents qualificatifs que l'on utilise au quotidien modèlent l'image qu'il a de lui-même.

L'enfant qui est en construction a donc tendance à orienter son comportement de manière à ce qu'il corresponde à ce que l'adulte dit et pense de lui.

## 2.8. L'ouverture sur le monde extérieur

Parce que le monde qui nous entoure est riche en découvertes, que les enfants ont besoin d'appréhender le monde extérieur, il est important que nous puissions sortir de façon régulière.

## 2.9. La psychomotricité

Définition : La Psychomotricité s'intéresse au développement global de la personne, aux comportements moteurs, en lien avec la vie psychique, affective, relationnelle du sujet.

A partir du vécu corporel du sujet, le psychomotricien a comme objectifs l'équilibre psychocorporel, une plus grande autonomie dans la vie de tous les jours, une meilleure adaptation aux réalités quotidiennes et ce toujours en fonction des capacités et des goûts de l'individu.

Il s'agit de trouver un équilibre entre les fonctions motrices (la motricité) et la vie psychique, affective, émotionnelle du sujet (d'où l'importance de l'expression des ressentis). Si l'enfant n'est pas en mesure de s'exprimer, l'adulte va verbaliser l'action menée ou ce qui est en train de se passer.

C'est l'action qui aide l'intelligence à se construire et inversement. Les interactions sont constantes entre la motricité (variation du tonus, posture, mouvements...) et le psychisme (émotions, compréhension, imagination, intention, inconscient...), et entre l'enfant et le milieu extérieur.

La psychomotricité va donc permettre à l'enfant de s'adapter de façon souple et harmonieuse au milieu environnant.

Pour cela, le psychomotricien va travailler la motricité globale (marcher, courir, sauter, lancer/attraper, marcher en équilibre, grimper ....) et la motricité fine (manuelle et digitale), l'espace et le temps, la sensorialité.

### 2.9.1. La psychomotricité dans le quotidien de La Cabane des petits:

**L'accueil** : Lors de son arrivée à la crèche (le matin ou l'après-midi), l'enfant travaille ses facultés d'adaptation. Il apprend à élargir le cercle de ses connaissances, à reconnaître des personnes différentes du cadre familial. La notion de temps est également présente. C'est le début du moment à la crèche, maman ou papa part mais va revenir plus tard. La notion de constance et de permanence de l'objet est donc travaillée. Le temps de transmission entre les parents et les éducateurs est fondamental et permet une transition et une continuité logique pour l'enfant. (On saura que si l'enfant a mal dormi ou peu mangé il pourra être irritable et aura besoin de calme par exemple. De plus, l'enfant sentira son parent apaisé et se sentira lui-même en confiance.)

**Le temps en groupe** : Lors du temps en groupe, les enfants sont réunis et invités à dire bonjour en chanson aux enfants et aux adultes présents. C'est un moyen d'apprendre à se connaître et se reconnaître. Ce moment participe à la notion de temporalité. C'est le début de la journée. C'est une première notion de vie en communauté, dire bonjour. C'est également un travail autour de la concentration car les enfants sont invités à rester assis pendant ce temps en groupe et participer à la dénomination des présents.

**Le temps du repas et du goûter**: ces moments sont propices aux sollicitations psychomotrices. Manger avec les doigts participe aux différentes expériences sensorielles, les différents sens sont sollicités : l'odorat, le toucher, le goût, la vision et l'ouïe. La motricité fine (pince ou grasping) et l'habileté (avec les couverts) vont être appréhendées. Pour les plus grands, il s'agira de les encourager à se servir de l'eau ou du dessert quand cela sera possible.

**Le temps du change** : c'est une relation privilégiée avec l'adulte. Il permet l'intégration du schéma corporel et de l'image du corps. Par la parole l'adulte va décrire ce qu'il est en train de faire « j'enlève ta chaussette ! Ho c'est ton pied ? Oui ! », ou encore en enfilant le pull de l'enfant « où est ta main ? Ha elle est ici ! ». Établir un contact visuel est également primordial. Il faut être entièrement focalisé sur l'enfant à ce moment-là. C'est par l'explication des différents gestes appliqués que l'enfant intègre petit à petit les premières notions de schéma corporel.

**Le temps du jeu spontané et jeu en collectivité pour les plus grands** : c'est un moment phare dans l'expérimentation de découvertes sensorielles et motrices. C'est l'adaptation à l'environnement mise en pratique par l'enfant. C'est également souvent les premières confrontations à l'autre et

l'expérience de la collectivité. L'enfant ne sera plus autocentré mais pourra élargir le jeu à l'autre et le prendre en considération.

**Le jardin** : Les sorties dans le jardin feront intervenir différentes sensations et de ce fait une adaptation différente à un milieu différent. L'enfant va éprouver de manière différente son équilibre et sa proprioception (notions de froid, chaud, attentif aux différents bruits, jeux).

### 2.9.2. Lors d'ateliers spécifiques :

- Motricité fine (préhension) et globale (tonus-adresse) : parcours psychomoteurs. Semoule et cuisine / pâte à modeler.
- Le langage : temps d'histoires, poser des questions aux enfants, leur permettre d'anticiper les événements lorsque le livre est connu. Pousser l'observation du livre au-delà de l'histoire transcrite. Par exemple « de quelle couleur est la robe de la petite fille ? ». Elargir les temps de contes aux mimes par exemple. Demander aux enfants d'imiter l'humeur du personnage (triste, heureux ou en colère) ou d'imiter le bruit de l'animal concerné, ou de mimer l'action du personnage.
- La compréhension générale : lors des activités, repérer la compréhension des consignes données et le respect des règles annoncées.
- Espace et temps : parcours psychomoteurs (vite, doucement, à côté, devant, derrière...). Histoires/contes.
- Le corps et ses représentations (schéma corporel et image du corps) : puzzle du bonhomme, dessins, jeu avec les poupées, jeux de mimes, maquillage.
- Expression graphique : exploration des textures, des matériaux, des couleurs (activités art plastique, pâte à modeler)

Le plaisir de l'enfant est au centre de toute prise en charge psychomotrice. Il est également primordial de ne pas mettre l'enfant en situation d'échec : il s'agit de repérer en amont les compétences et les limites de l'enfant pour lui proposer des activités/situations adaptées afin qu'il se sente en confiance et prêt à explorer et vivre la prochaine étape pleinement.

### 2.9.3. La motricité libre

Au quotidien cela se traduit par un environnement dans lequel l'enfant va pouvoir s'appuyer en utilisant ses propres ressources pour faire par lui-même.

Pour les bébés, nous avons choisi de l'installer à plat dos sur des tapis fermes mais confortables. Laisser l'enfant libre de ses mouvements, c'est lui permettre une totale liberté afin qu'il découvre son corps et son environnement, à son rythme. Il est primordial de le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes et les matières...Le bébé peut expérimenter de nouvelles positions, à son rythme. Pour cela il est préférable que le bébé ait une tenue confortable qui n'entrave pas ses mouvements, pieds nus ou avec des chaussons légers et souples, installé sur le dos. On choisit de mettre à sa disposition des objets simples, de différentes textures et légers pour qu'il puisse les découvrir par lui-même.

Pour les plus grands, beaucoup d'activités de motricité (avec des petits parcours proposés en permanence dans la crèche, jeux de ballons...), des jeux de motricité fine (comme les encastrements, les transvasements...) seront proposés chaque jour.

La motricité libre va permettre aux enfants d'acquérir plus de confiance car ils avancent à leur rythme dans leurs acquisitions. Pour cela, on évitera le transat dont on gardera une utilisation limitée pendant et après les repas. Le professionnel ne devra pas installer l'enfant dans des positions qu'il n'a pas encore acquis par lui-même (position assise ou debout).

Le professionnel sera toujours présent pour accompagner et encourager l'enfant dans ses découvertes mais il ne fait pas à la place de l'enfant. Le rôle de l'adulte est d'offrir à l'enfant une attention de tous les instants et de savoir précisément où et en quoi il est dans son développement pour l'accompagner vers l'autonomie.

### 3. Les soins portés à l'enfant

#### 3.4. La préparation du repas

La cuisine est un espace propre. Des repas pour de jeunes enfants y sont réchauffés, et quelques préparations culinaires y sont réalisées. Les règles et protocoles mis en place pour la cuisine respectent les normes HACCP.

Au quotidien, les repas sont réchauffés par les professionnels de La Cabane des petits.

A 10H30, un agent est en cuisine, en tenue, transfère les repas des enfants de la barquette du traiteur aux plats gastronomes en inox. Ils sont ensuite mis au four à 10H45, et ont une heure pour monter en température (63°C).

Les repas des bébés sont préchauffés prioritairement, et les biberons au chauffe-biberon.

#### 3.5. L'introduction alimentaire

Le rythme de l'introduction alimentaire choisi par les parents est respecté.

Les parents informent des modifications à opérer sur le repas de l'enfant (du biberon au laitage, augmentation ou diminution des quantités de lait).

Lors de l'introduction alimentaire, les professionnels ont un réel rôle d'accompagnement auprès des parents. Il est important que les parents puissent avoir connaissance des dernières recommandations en termes d'alimentation, et soient guidés dans leurs décisions. C'est en effet souvent un sujet qui semble très compliqué pour les familles. Le traiteur ne proposant pas de purées avec un légume unique ou sans viande, l'introduction commence avec des petits pots.

Dès que l'enfant mange en quantité suffisante (lorsqu'il finit son petit pot), l'équipe lui propose (avec l'accord des parents) les purées du traiteur. Lorsqu'il sera en âge de passer aux morceaux, les repas moyens, puis grands lui seront proposés.

#### 3.6. Un repas à la Cabane des petits

Les enfants accueillis au sein de cette structure sont d'âges différents et ont donc des capacités motrices et psychiques très différentes.

Les repas sont proposés aux enfants en fonction de leur propre rythme, seuls les plus grands se mettent à table à heures régulières. Les repas pour les bébés commencent généralement vers 11h (pour les plus petits les repas sont à la demande) et les plus grands mangent à partir de 11h30.

Les goûters commencent vers 15h pour les bébés et 15h30-16h pour les grands.

Le professionnel s'adapte au niveau de développement de l'enfant pour lui proposer les bras, le transat, la chaise sécurisée ou une chaise à table pour le repas.

Si l'enfant ne s'assoit pas seul, le repas lui est proposé dans les bras ou dans le transat, sachant que le biberon est uniquement donné dans les bras.

Lorsque l'enfant sait s'asseoir seul, l'adulte peut lui proposer de manger sur une chaise avec tablette pour commencer.

Pendant le temps du repas, l'objectif est de favoriser une certaine autonomie du jeune enfant, de respecter son rythme de développement et son appétit.

Une deuxième cuillère est proposée dès que l'enfant en montre l'envie pour qu'il puisse apprivoiser l'objet et essayer de manger seul. La possibilité de toucher la nourriture, manger avec les doigts, lui est laissée.

Un biberon ou un verre est mis à disposition de l'enfant tout au long du repas, ce qui lui permet de boire seul.

Lors de l'apprentissage à table, les bavoirs ne sont pas placés sous les assiettes des enfants. En effet, cela les prive de leur liberté de mouvements, et les place dans une situation d'inconfort.

Une fois le repas terminé, l'enfant a le temps de terminer tranquillement son repas avec un morceau de pain, de manière autonome, dès que son développement le lui permet.

Pour finir, le visage et les mains de l'enfant sont nettoyés ou il se nettoie seul selon son degré d'autonomie, à l'aide d'un gant de toilette humidifié.

Pour accompagner les enfants qui refusent de se débarbouiller, il est possible de transformer ce moment en un temps de jeu à l'aide du grand miroir.

Avant le repas, lorsque l'enfant grandit, il se lave les mains à l'eau et au savon, et s'essuie les mains avec la serviette mise à sa disposition.

Après le repas, il apporte le bavoir et la serviette utilisés dans le bac à linge sale.

Le temps de repas doit être un moment de plaisir et d'échange. Il se déroule dans le calme, l'enfant est accompagné.

Pour le repas, il est préférable de diviser le groupe d'enfants, même s'ils ne sont pas nombreux, pour favoriser les échanges entre enfants, entre adultes et enfants, et ainsi limiter le bruit.

Un adulte est assis à chaque table et reste auprès des enfants tout au long du repas. Il est important que le professionnel limite au maximum ses allers et venues pour que le groupe d'enfants puisse manger calmement.

Chaque enfant a à sa disposition une fourchette, une cuillère et un couteau. L'objectif est de le laisser manger seul, tout en étant accompagné et aidé si besoin.

Le verre est laissé à disposition tout au long du repas.

Les enfants sont invités à mettre la table et à se servir seuls.

Si un enfant ne souhaite pas manger un aliment, les professionnels lui proposent de goûter, en déposant une toute petite quantité de l'aliment dans l'assiette.

Si l'enfant persiste à ne pas en vouloir, il est inutile de le forcer.

Un refus de goûter ne peut en aucun cas donner lieu à une privation d'un autre élément du repas. L'adulte doit mettre en place les conditions permettant de véhiculer à l'enfant que manger est un moment de plaisir et de partage.

Les goûts des adultes ne doivent pas être mis en avant devant le groupe d'enfants. En effet, l'enfant est très sensible aux propos de l'adulte. Les différents commentaires peuvent ôter à l'enfant l'envie de goûter, de découvrir de nouvelles saveurs.

C'est pourtant dans la petite enfance que les goûts se créent. Plus les enfants auront découvert de saveurs, plus ils seront susceptibles de les apprécier en grandissant.

Les professionnels de la petite enfance doivent être vigilants avec les aliments sucrés proposés aux jeunes enfants. Les premières années, l'enfant est tout particulièrement attiré par cette catégorie d'aliment. Il est donc très important de ne pas rajouter de sucre dans les yaourts, les fruits, ... Et de limiter les goûters trop sucrés.

Il est d'ailleurs de la responsabilité de la micro-crèche de servir aux enfants des repas équilibrés et dans des quantités adéquates vis à vis de l'âge de l'enfant.

Les professionnels de la petite enfance ont un rôle préventif en termes d'alimentation et peuvent aiguiller les parents en difficultés.

### 3.7. Le temps de change

Les enfants sont changés avec gant de toilette, eau et savon ou liniment et lingettes en tissu si les parents le demande.

Les parents fournissent le sérum physiologique, la crème de change et le liniment si besoin.

Il est important de prévenir l'enfant que l'on va le changer. Si l'enfant sait marcher, il est préférable qu'il vienne seul jusqu'à la salle de change. S'il est en plein jeu et qu'il ne se déplace pas seul, le professionnel va le rejoindre. Il se met à sa hauteur et lui explique que c'est le moment pour lui d'aller changer sa couche. L'adulte peut prendre l'enfant par la main pour l'accompagner à la salle de change.

Pour le change on utilise la méthode de change sur le côté. Cette méthode sollicite beaucoup moins les articulations de l'enfant et rend le temps de change plus participatif. En effet, le professionnel peut demander à l'enfant de basculer d'un côté puis de l'autre, seul. C'est également plus hygiénique car il est beaucoup plus facile de nettoyer correctement l'enfant et de ne jamais passer d'une zone sale à une zone propre.

Le change debout pour les enfants marcheurs favorise l'autonomie de l'enfant et est très valorisant. Pour cela il est nécessaire que l'enfant soit bien stable sur ses appuis. L'enfant va apprendre à se déshabiller seul, à ôter sa couche seul ou avec l'aide de l'adulte puis la jette à la poubelle. Il peut ensuite aller sur les toilettes ou sur le pot et s'essuyer seul (avec l'aide de l'adulte si besoin).

Le professionnel prépare ensuite un gant humidifié et une serviette en coton pour que l'enfant se nettoie et se sèche seul. Le professionnel l'aide à mettre une couche propre et à se rhabiller seul.

Il faut pour cette méthode que l'enfant soit volontaire, pour qu'il puisse être acteur et participatif.

Si l'enfant refuse le change debout, on utilise alors la table à langer et la méthode de change de côté. Le professionnel peut demander à l'enfant de basculer d'un côté puis de l'autre.

Une fois le change terminé, l'adulte peut rhabiller l'enfant debout au sol, pour qu'il puisse participer si ce dernier a acquis la position debout.

En tant que professionnel, il est important de garder nos ressentis pour nous, en particulier lors du temps de change. Laisser paraître du dégoût quand nous faisons un change peut affecter l'enfant. Cela peut provoquer un blocage et complexifier l'acquisition de la propreté. Le travail avec de jeunes enfants implique une participation aux soins d'hygiène et de confort de celui-ci, on ne peut donc pas le lui reprocher.

Les enfants doivent être changés régulièrement. Si un enfant a fait une selle, il est important de le changer au plus tôt.

### 3.8. Acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté commence à la maison. Ce sont les parents qui décident de retirer la couche de leur enfant. En aucun cas l'équipe prendra la décision de retirer la couche à un enfant. Pour s'inscrire dans une démarche de coéducation, il est important que l'équipe respecte la décision du parent et fasse confiance à l'enfant.

Une fois que le processus est lancé, il ne faut pas faire vivre à l'enfant des retours en arrière en lui remettant la couche. En effet, il aura ainsi beaucoup de difficultés à savoir ce que l'on attend de lui. Il est important de lui proposer régulièrement les toilettes dans la journée, car il n'y pensera pas seul. Lors du début de la propreté, demander aux familles d'apporter de nombreux changes pour parer aux nombreux accidents. L'adulte ne réprimande pas l'enfant qui a un accident. Au contraire, il dédramatise et l'encourage pour les prochaines fois.

L'enfant a à sa disposition le pot. Petit à petit il va gagner en autonomie en se rendant seul sur le pot (se déshabiller seul). Pour cela l'équipe le renforcera dans sa prise de confiance en le félicitant et en l'incitant à faire seul.

## ANNEXE : Une Journée à La Cabane des petits

### 8h00-9h30

Accueil progressif des enfants, proposition de jeux libres comme des puzzles, jeux de construction, livres à dispositions, plateaux de transvasement...pour les plus grands, jeux sur le tapis pour les bébés.

Le but est que les enfants aient envie de venir jouer à la crèche. Cela doit favoriser la séparation d'avec les parents. L'enfant doit se sentir sécurisé pour pouvoir commencer sa journée à la crèche le plus sereinement possible! L'adulte doit pouvoir se détacher des enfants pour accueillir les autres enfants.

### 9h30-9h45

Regroupement de chansons. Moment pour se dire bonjour, nommer chaque personne présente et celles qui seront là dans la journée.

### 9h45-10h30

Activités diverses (peinture, graines, collage, jeux libres ...) ou sorties jardin

### 10h45-11h00

Changes et lavage des mains

### 11h-11h15

Temps calme avant le repas avec des histoires multi-support

### 11h30-12h30

Repas pour les plus grands. Les plus petits mangent en fonction de leur rythme.

### 12h30-13h00

Change et temps calme avec histoires, musique pour se préparer à la sieste.

### 13h00

Sieste. Réveil échelonné des enfants jusqu'au goûter, voir plus selon les enfants et leur besoin de sommeil (nous ne réveillons pas les enfants).1 adulte est présent à l'endormissement des enfants, pour les aider à s'endormir, les sécuriser.

Bien sûr les plus petits sont couchés en fonction de leur rythme de sommeil, tout au long de la journée. Seuls les enfants ne faisant plus qu'une sieste par jour sont couchés vers 13h.

Au réveil les enfants sont pris en charge par la personne présente hors du dortoir. On proposera aux enfants de se réveiller tranquillement en fonction de leurs besoins (câlins, histoires, musique douce...).

On profitera de ces moments pour prendre le temps pour les changes...

### 15h30-16h00 Goûter

### 17h00-18h30

Activités diverses (peinture, graines, collage, jeux libres ...) ou sorties jardin

Petites activités / jeux libres (tout dépendra du groupe d'enfants, des heures de départ...)

**Départ échelonné des enfants.** 1 adulte se détache du groupe d'enfants pour accueillir les parents et leur faire des transmissions de qualité.